

Ours noir (*Ursus americanus*)

Espacement maximal de 4 m entre les poteaux de clôture.

Grillages en maille de chaîne d'un calibre minimal de 9 (3,76 mm), autres types de grillage d'un calibre minimal de 8 (4,11 mm).

Taille maximale des mailles des grillages de 6,35 x 10,16 cm pour les grillages situés à moins de 1,8 m du sol ou à 1,5 m et moins de l'endroit où peut circuler une personne (employé ou public).

Ajout de fils électriques au besoin (5000 volts).

Enclos principal : Espace minimum de 175 m² pour un animal auquel s'ajoutent 88 m² pour chaque animal supplémentaire dans le même espace (p. ex. : une installation pour 3 animaux doit avoir au moins 350 m²). Prévoir une tanière pour l'hibernation.

Espace de transfert : L'enclos principal doit être relié à une cage ou un enclos de transfert par des portes qui peuvent être actionnées à partir de l'extérieur de l'installation de garde. Prévoir au moins deux espaces de transfert si deux animaux ou plus sont gardés. Une cage ou un enclos de transfert doit avoir une taille minimale de 6 m² pour un animal.

Tous les accès à l'installation de garde doivent être verrouillés et se situer à l'intérieur d'une zone de sécurité. Les accès doivent comporter un message clair indiquant que l'animal qui y est gardé est dangereux.

